



## Compte rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2020

### MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Louis BATTUT a été élu maire à l'unanimité.

Jean-Paul LAVAGNE a été élu au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Patrick MORENO a été élu au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

Christian AZEMA a été élu au poste du 3<sup>ème</sup> adjoint.

Suite à cette élection, le nouveau maire installé a procédé à la lecture de la Charte des élus.

Le conseil municipal a décidé d'appliquer les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales pour fixer les indemnités du maire et des adjoints.

Le conseil municipal donne délégation de signature au maire en application des articles L.2123-22 à L.2123-23 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal renouvelle la délégation de signature donnée au 1<sup>er</sup> adjoint, Jean-Paul LAVAGNE, pour les ventes des terrains du lotissement communal.

Il a été désigné les représentants dans les organismes extérieurs :

- Délégués communautaires : Jean-Louis BATTUT titulaire, Jean-Paul LAVAGNE suppléant.
- Syndicat Départemental d'Energie du Tarn : Jean-Paul LAVAGNE, Patrick MORENO.
- Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes : Jean-Louis BATTUT titulaire, Jean-Paul LAVAGNE suppléant.
- Comité National d'Action Sociale : Patrick MORENO.
- Correspondant défense, Jean-Paul LAVAGNE
- Correspondant sécurité routière : Christian AZEMA.

Le conseil municipal a mis en place les commissions internes dites municipales et thématiques : budget, travaux, embellissement, école, association/communication.

Pour la commission interne dite obligatoire : la Commission d'Appel d'Offre est composée, dans les communes de moins de 3500 habitants, du maire, de 3 titulaires et de 3 suppléants. Composition de la CAO : Jean-Louis BATTUT, de 3 titulaires : Jean-Paul LAVAGNE, Patrick MORENO, Hubert DE BLAY, de 3 suppléants : Laury CENES, Christel LAUR, Pierrette STEFANI.

Il n'a pas été voté de règlement intérieur puisqu'il n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 H.

### FINANCES

En raison de la crise du Covid19, le Conseil Municipal décide de verser une avance sur la

subvention 2020 à la MJC de Lagarrigue pour un montant de 3020.00 € correspondant à un trimestre.

Le Conseil Municipal, considérant que les comptes établis pour l'exercice 2019 par le trésorier de CASTRES n'appellent aucune observation, ni réserve, arrête les comptes de gestion pour le budget Principal, le budget annexe lotissement et le budget Assainissement.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2019 et se retire.

Sous la présidence de Jean-Paul LAVAGNE, le Conseil Municipal procède au vote.

### **Budget principal**

CA Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées 2019	+ 492 414.94	+ 268 479.58
Recettes réalisées 2019	+ 575 296.34	+ 162 322.07
Résultat de l'exercice 2019	+ 82 881.40	-106 157.51
Résultat antérieur cumulé	+ 413 933.12	+20 294.35
Résultat cumulé au 31/12/19	+ 496 814.51	-85 863.16

RAR Investissement recettes : + 96 132.89 €

### **Budget assainissement**

CA Budget assainissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées 2019	+ 55 673.42	+ 67 773.46
Recettes réalisées 2019	+ 48 005.91	+ 24 244.00
Résultats de l'exercice 2019	- 7 667.51	- 43 529.46
Résultat antérieur cumulé	+ 23038.66	+ 80 797.37
Résultat cumulé au 31/12/19	+15 371.15	+ 37 267.91

### **Budget annexe Lotissement**

CA Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées	+185 766.21	+76 094.41
Recettes réalisées	+185 766.21	+ 22 107.14
Résultats exercice 2019	0	- 53 987.27
Résultat antérieur cumulé	0	- 22 107.14

## **URBANISME**

Une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera adoptée en 2020 pour corriger les erreurs administratives.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

Le contrat de fourniture et livraison froide au restaurant scolaire sera renégocier pour la rentrée scolaire de septembre 2020.